



Suivi des modifications – Travaux de démolition intégrale

Nous avons besoin de certaines informations pour déterminer votre revenu cadastral.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?

- Compléter chaque cadre, compléter la date et signer le formulaire
- Prendre une copie du formulaire et conserver cette copie
- Lorsque les travaux sont terminés, joindre un plan ou un croquis des travaux effectués
- Envoyer le formulaire original et le plan ou le croquis [au service compétent](#)¹ dans les 30 jours après la fin des travaux de démolition²

VOTRE BIEN

Faites une déclaration par parcelle cadastrale

Identifiant parcellaire :

Rue : Numéro : Boîte :

Code postal : Commune :

LES TRAVAUX

Description :

Référence permis d'urbanisme (si disponible) : du / / 20

DÉMOLITION INTÉGRALE (cochez une seule case et complétez)

Les travaux de démolition sont terminés

Les travaux de démolition ont commencé le / / 20 et ont été terminés le / / 20

Il y a encore d'autres bâtiments sur la parcelle : **Oui** **Non** Si oui, décrivez lesquels :

Afin de pouvoir traiter votre dossier plus rapidement, nous vous demandons de joindre des pièces justificatives comme des photos ou des factures prouvant que votre bâtiment a été démoli à la date spécifiée.

Les travaux de démolition étaient terminés à la date d'achat du bien, le / / 20

Les travaux de démolition ont été définitivement arrêtés le / / 20 ⓘ Certains travaux ont été effectués.

Décrivez ici quels travaux ont été effectués :

Le projet n'a jamais débuté ⓘ Il n'y a pas eu de travaux et il n'y en aura plus.

¹ <https://fin.belgium.be/fr/particuliers/habitation/revenu-cadastral/declaration>

² Article 473 du Code des Impôts sur les revenus 1992

VOS COORDONNÉES

Nom : Prénom :

Rue : Numéro : Boîte :

Code postal : Commune :

Numéro de téléphone (auquel nous pouvons vous contacter entre 8 et 17h) :

Email :

Vous êtes :

propriétaire

emphytéote

usufruitier

possesseur

superficière

autre :

CERTIFIÉ SINCÈRE ET VÉRITABLE

Lieu :

Signature :

Date : / / 20